

JE RESPECTE CE QUI SUIT LORS D'UNE ACTIVITE DE REMORQUAGE (wake, surf, ski, trippe) SOIT :

- M'ASSURER QU'IL Y AIT UNE PLACE ASSISE À BORD DE L'EMBARCATION POUR CHACUNE DES PERSONNES REMORQUÉES;
- M'ASSURER QU'IL Y AIT UNE VIGIE À BORD, AUTRE QUE LE CONDUCTEUR, ET HABILITÉE POUR LE FAIRE, POUR SURVEILLER LES PERSONNES REMORQUÉES.



JE PORTE UN VFI OU UN GILET DE SAUVETAGE EN TOUT TEMPS QUAND JE PRATIQUE UNE ACTIVITÉ NAUTIQUE.

J'ÉVITE DE NAVIGUER, DE JETER L'ANCRE OU DE MARCHER DANS LES ZONES NATURELLES SENSIBLES AFIN DE PRÉSERVER LES ESPÈCES MENACÉES OU PROTÉGÉES. LORSQUE JE CONDUIS UNE MOTOMARINE, UNE EMBARCATION MOTORISÉE OU NON :



JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT EN ÉVITANT DE NAVIGUER DANS LES ZONES NATURELLES SENSIBLES ET EN FAISANT TOUT CE QU'IL FAUT POUR ÉVITER D'INTRODUIRE DES ESPÈCES ENVAHISSANTES COMME LE MYRIOPHYLLE À ÉPI (lavage de tous types d'embarcations et articles de flottaison avant la mise à l'eau OBLIGATOIRE)



JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT EN ÉVITANT DE FAIRE DES GROSSES VAGUES À MOINS DE 30 MÈTRES DES RIVES ET DANS UNE PROFONDEUR DE MOINS DE 5 MÈTRES CAR ELLES PEUVENT ENDOMMAGER LES RIVES, FRAGILISER LES ÉCOSYSTÈMES ET BROUILLER L'EAU.

SUR L'EAU



JE NAVIGUE ET ME COMPORTE DE FAÇON RESPONSABLE



JE RESPECTE LES AUTRES USAGERS DU LAC

- EN ÉVITANT DE COUPER LA ROUTE D'UNE AUTRE EMBARCATION OU DE FRANCHIR SON SILLAGE
- EN RESPECTANT UNE VITESSE
 DE 10 KM/HRE A MOINS DE 30 MÈTRES
 DES RIVES ET DES AUTRES
 EMBARCATIONS
- EN M'ASSURANT D'ÊTRE TRÈS

 VISIBLE LORSQUE JE NAGE LOIN DES

 RIVES
- EN RÉDUISANT LE BRUIT ET LES VAGUES PRODUITES, ET EN M'ABSTENANT DE ME SERVIR DE MES PROPRES VAGUES POUR FAIRE DES ACROBATIES.
- SACHEZ QUE VOUS ÊTES LÉGALEMENT RESPONSABLE DE L'IMPACT DE LA VAGUE QUE PRODUIT VOTRE EMBARCATION.

JE VÉRIFIE LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES AVANT DE PRÉVOIR UNE SORTIE OU RANDONNÉE SUR L'EAU



NE VOUS FAITES PAS SURPRENDRE!!

JE RESPECTE LE CODE DE LA SÉCURITÉ NAUTIQUE

- EN AYANT À BORD UNE PREUVE DE COMPÉTENCE AINSI QU'UN PERMIS D'EMBARCATION DE PLAISANCE
- EN AYANT À BORD L'EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ PRESCRIT EN BON ÉTAT
- EN AYANT À BORD UN VFI
 OU UN GILET DE SAUVETAGE DE
 LA BONNE TAILLE POUR CHAQUE
 PERSONNE

EN RESPECTANT L'ÂGE REQUIS POUR CONDUIRE UNE EMBARCATION SOIT :

UNE PERSONNE DE MOINS DE 12 ANS SANS SUPERVISION DIRECTE PEUT CONDUIRE UNE EMBARCATION AYANT JUSQU'À 10 HP:

UNE PERSONNE ÂGÉE ENTRE 12 À 15 ANS SANS SUPERVISION DIRECTE PEUT CONDUIRE UNE EMBARCATION AYANT JUSQU'À 40 HP;

À PARTIR DE 16 ANS IL N'Y A PLUS AUCUNE RESTRICTION LIÉE À LA PUISSANCE DU MOTEUR.

PERSONNE NE PEUT CONDUIRE UNE MOTOMARINE AVANT 16 ANS, MÊME SI LE JEUNE EST ACCOMPAGNÉ D'UN ADULTE. PAR CONTRE, LE JEUNE PEUT SUIVRE SA FORMATION ET OBTENIR SON PERMIS ET CONDUIRE DES BATEAUX MOTEURS AUTRES QU'UNE MOTOMARINE, AVEC CERTAINES RESTRICTIONS

- EN ÉVITANT DE CONDUIRE A HAUTE VITESSE, CE QUI PEUT M'EMPÊCHER D'APERCEVOIR À TEMPS LES NAGEURS, LES SKIEURS NAUTIQUES, LES PLONGEURS ET LES AUTRES EMBARCATIONS POUR LES ÉVITER
- EN M'ABSTENANT DE NAVIGUER LES FACULTÉS AFFAIBLIES PAR L'ALCOOL OU LES DROGUES. Conduire avec les capacités affaiblies est illégal. Saviez-vous que vous pourriez perdre votre permis de conduire une automobile?
- EN ÉVITANT DE CONDUIRE APRÈS LA TOMBÉE DU JOUR OU LORSQUE LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE SANS L'ÉCLAIRAGE REQUIS

RÉPERTOIRES INTERNET:

https://nautismequebec.com/

https://cartebateau.com/

https://csbc.ca/fr/

Édition: juin 2023